le BIS nº 08
Bulletin d'information syndicale
Volume 35 – nº 08 – 11 octobre 2011
www.alliancedesprofs.qc.ca

CE SOIR EN APD
AU CENTRE ANTIQUE

CHERCHEZ L'ERREUR

J'ai lu deux fois, pour tenter d'y comprendre quelque chose, l'article, dans *Le Devoir* de mardi dernier, qui annonçait le dépôt, par un député conservateur, d'un projet de loi qui aurait pour effet de forcer les syndicats à rendre compte de leurs dépenses. À première vue, il me semblait que cela allait de soi puisque la législation québécoise impose déjà aux syndicats des règles de transparence, notamment par l'examen de leur bilan financier annuel. À ma connaissance, ces pratiques ont cours non seulement dans nos syndicats, mais dans toutes les organisations syndicales, sociales et caritatives qui profitent d'exemptions fiscales.

Pourquoi donc se doter d'une nouvelle loi pour imposer aux syndicats des exigences additionnelles?

Il n'y a pas d'erreur, le gouvernement Harper veut simplement jeter le discrédit sur tous les syndicats

CALOMNIE ET MANIPULATION

La réponse à ma question s'est imposée à l'évidence quand j'ai réalisé que le dépôt de ce projet de loi « privé », élaboré par un député du parti au pouvoir, ne pouvait que provoquer des réactions de méfiance envers tous les syndicats, d'un océan à l'autre, en soulevant des doutes sur la légitimité de leurs contributions à des causes sociales, idéologiques ou politiques. Ce que confèrent pourtant aux syndicats les lois actuelles, tant canadiennes que québécoises. Où est donc l'erreur?

Il n'y a pas d'erreur, le gouvernement Harper veut simplement jeter le discrédit sur tous les syndicats, et particulièrement sur certains syndicats canadiens qui contribuent financièrement au parti qui forme désormais l'*Opposition officielle de Sa Majesté.*

Le gouvernement prépare ainsi le terrain de l'opinion publique dans l'espoir d'invalider les lois en vigueur qui permettent aux syndicats d'intervenir au niveau politique afin de limiter leurs pouvoirs au seul champ de la négociation et de l'application des conventions collectives. Ce serait tellement plus simple que de devoir subir les interventions de ces empêcheurs de tourner en rond!

Pour notre part, nous appliquons ce droit dans le respect de nos règles démocratiques et ce n'est jamais sans mandat de nos instances que nous intervenons sur les aspects partisans des politiques canadienne et québécoise. Nous avons par ailleurs le mandat de dénoncer les orientations et les politiques qui restreignent les droits fondamentaux et sociaux de nos membres, à titre de citoyens, sans nous limiter à leurs seuls intérêts corporatifs ou syndicaux.

Alors que ce gouvernement détient depuis peu la majorité en Chambre, il multiplie déjà les interventions pour limiter nos droits démocratiques afin de jouir du pouvoir absolu.

Il y a de quoi s'inquiéter et cela confirme la nécessité de préserver tous les volets de notre mandat syndical.

Alain Marois, président.

ENFIN SUR PAPIER

Après quelques semaines de délai, la version imprimée de *l'Entente nationale* parviendra avant la fin de la présente semaine dans tous les établissements pour distribution aux membres. Assurez-vous de prendre possession de votre exemplaire et conservez-le pour référence ultérieure.

Le texte intégral demeure accessible en ligne en cliquant sur l'onglet *Conventions collectives et lois* dans le site de l'Alliance.

ÉQUITÉ SALARIALE - RAPPEL
AJUSTEMENTS SALARIAUX

Les sommes dues seront versées sur la paie du 13 octobre 2011.

Chaque membre reçoit aujourd'hui une *Édition spéciale* du BIS expliquant le mode de calcul pour vérifier le montant qui lui est dû.

Parlons budget

L'ARGENT EST LE NERF DE LA GUERRE (Cicéron)

Les enseignants peuvent non seulement suivre la situation budgétaire de leur établissement, mais ils ont aussi la possibilité de faire des recommandations quant au budget qui concerne les aspects pédagogiques. En effet, l'article 4-3.03 B de la convention collective précise que la direction doit consulter les enseignants en CPEPE sur « la ventilation des budgets affectés à la vie pédagogique ou, selon le cas, pour la formation professionnelle ou l'éducation des adultes, la ventilation des budgets affectés à l'enseignement ».

Dans les faits, il faut que les représentants des enseignants au CPEPE prennent l'habitude d'inscrire, à chaque réunion du comité, un point *Budget* et s'assurent que la direction déposera des documents clairs et à jour exposant clairement la situation budgétaire sur les sujets pertinents pour les enseignants. La direction doit être capable d'expliquer ce qu'elle propose comme ventilation et de répondre aux questions. De plus, dans le cas où les enseignants présentent des recommandations à la direction en CPEPE, celle-ci a l'obligation de répondre dans un délai raisonnable et, si elle décide de ne pas donner suite à ces recommandations, elle est tenue de donner au CPEPE les raisons qui motivent sa décision AVANT de la mettre en application. Ces motifs doivent être confirmés par écrit dans un délai de 15 jours ouvrables.

Les enseignants devraient surveiller notamment la distribution de l'argent disponible :

- pour les budgets alloués par enseignant pour le roulement de leur classe;
- pour les divers projets concernant la vie de l'école;
- pour le matériel didactique et les manuels scolaires;
- pour les ressources consacrées aux services complémentaires (TES, psychoéducation, etc.);
- pour des utilisations spécifiques (stagiaire, groupe à plus d'une année d'études, perfectionnement, culture à l'école, etc.);
- pour tout autre aspect touchant la vie pédagogique et l'enseignement, incluant le volet parascolaire, les sorties éducatives, les services aux élèves, etc.

En résumé, les enseignants doivent examiner et influencer les décisions de la direction quant à la ventilation des budgets à consacrer à la vie pédagogique de l'école. Ils ont leur mot à dire en CPEPE et, comme l'argent est souvent le nerf de la guerre, il est essentiel que la direction tienne compte de leurs priorités et préoccupations en ce qui concerne la distribution des montants disponibles.

Pour plus d'informations, consultez le *Mode d'emploi Comprendre le budget des établissements* qu'on trouve dans le site de l'Alliance.

Chrystian Barrière, conseiller

FORMATION SYNDICALE

NOUVELLE FORMATION

RECONNAISSANCE DE MODULES, TÂCHE ET DÉCLENCHEURS DE CONTRATS

Cette session de formation s'adresse aux **enseignants de la FP** qui désirent mieux connaître la démarche de reconnaissance de modules et les particularités de la tâche ainsi que les règles qui s'appliquent aux déclencheurs de contrats.

Elle aura lieu le 1er novembre 2011 de 12 h 30 à 16 h, avec libération. Les enseignantes et enseignants sont invités à remplir le formulaire en ligne ou à téléphoner à Zépur Terjanian, au 514 383-4880, poste 238, **avant 16 h, le 27 octobre.**

Elaine Bertrand, vice-présidente
Pour l'équipe de formation

CPEPE 1er ET 2e NIVEAUX (FGJ, EDA, FP)

Cette session de formation d'une journée aura lieu le 2 novembre de 9 h à 16 h, avec libération. Il sera question, au 1er niveau, du rôle du CPEPE, de son fonctionnement, des droits conférés à ses membres ainsi que des stratégies à utiliser. Par un jeu de rôle, les participants au 2e niveau devront résoudre des problèmes à partir de mises en situation réalistes tout en respectant les particularités de chaque secteur. On y traitera de la démarche consensuelle qui détermine les critères avec lesquels les directions devraient répartir les fonctions et les responsabilités de façon équitable. On y traitera aussi du budget et de l'*Annexe XXVIII*.

On doit s'inscrire **avant 16 h, le vendredi 28 octobre** en remplissant le formulaire en ligne dans le site de l'Alliance ou en téléphonant à Zépur Terjanian, au 514-383-4880, poste 238.

Elaine Bertrand, vice-présidente
Pour l'équipe de formation.

ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU MELS

Le MELS a déjà fait connaître les épreuves qu'il rend obligatoires pour la prochaine année scolaire. En voici un aperçu. La CSDM fera connaître plus tard cette année, les épreuves qu'elle rendra obligatoires, le cas échéant.

Primaire

Niveau	Matière	Nature	Caractéristique	Date
4e année	Français	Écriture		28 au 30 mai
6e année	Français	Lecture		23 au 25 mai
6e année	Français	Écriture		28 au 30 mai
6e année	Mathématique			En mai ou juin

Secondaire

Niveau	Matière	Nature	Caractéristique	Date
2e secondaire	Français	Écriture		16 mai
4e secondaire	Histoire et éducation à la citoyenneté			15 juin
4e secondaire	Mathématique	Raisonnement en mathématique	Technico-Sciences	18 juin
4e secondaire	Mathématique	Raisonnement en mathématique	Sciences naturelles	18 juin
4e secondaire	Mathématique	Raisonnement en mathématique	Culture Société et technologie	21 juin
4e secondaire	Science et technologie	Épreuve écrite		19 juin
4e secondaire	Applications technologiques et scientifiques	Épreuve écrite		19 juin
5e secondaire	Anglais	Interaction orale	Programme de base	en mai ou juin
5e secondaire	Anglais		Programme enrichi	30 mai
5e secondaire	Anglais	Production écrite	Programme de base	6 juin
5e secondaire	Français	Écriture		3 mai

LA BONNE DIRECTION

C'est celle qui conduit à destination et non celle dont la route est pavée de bonnes intentions

LE CAS : Le responsable du CPEPE rencontre la direction pour lui présenter la liste des points dont les enseignants veulent traiter lors de la prochaine réunion. La direction, après avoir observé la liste de sujets, biffe le sujet « Fêtes spéciales pour les élèves » et explique que ce sujet ne fait pas partie de ceux qui peuvent être traités en CPEPE.

LE RECTIFICATIF : Il faut se rappeler que la direction ne dispose pas de droit de véto ni de droit de gérance sur les procédures de fonctionnement du CPEPE; ce qui signifie qu'elle ne dispose pas d'un droit prépondérant de décider si les enseignants peuvent ou non inscrire tel ou tel sujet à l'ordre du jour.

Certaines directions se plaisent à montrer la liste des sujets énoncés à la clause 4-3.03 de la convention et s'en tiennent à une interprétation restreinte de cette clause. Selon elles, si le sujet n'est pas dans les listes A (démarche consensuelle) ou dans la liste B (consultation), cela signifierait que le CPEPE ne peut en traiter. Pourtant, si la direction lisait la clause 4-3.05, elle constaterait que : « les représentants des enseignants et ceux de la direction peuvent soumettre pour étude un sujet concernant les activités éducatives et la vie pédagogique et disciplinaire de l'école ». Cette clause démontre clairement que les enseignants sont parfaitement justifiés d'ajouter le sujet « Fêtes pour les élèves » au CPEPE puisque cela concerne, bien entendu, les activités éducatives et la vie pédagogique et disciplinaire de l'école. Il en va de même pour tout autre sujet répondant à ce critère.

Chrystian Barrière, conseiller

RAPPELS

RENCONTRE D'INFORMATION

Profs à statut précaire
Mercredi 12 octobre, de 17 h à 19 h 30

Cette rencontre sur les conditions d'accès à la liste de priorité ne s'adresse qu'aux personnes qui ne sont pas inscrites à la liste de priorité.

Elle se tiendra à la salle de la paroisse Notre-Dame-des-Hongrois, sise au **90, rue Guizot** — à l'ouest du boulevard Saint-Laurent (Métro Jarry).

→ **LES FICHES DE CONTESTATION** — évaluation non positive ou accès à la liste de priorité – doivent parvenir à l'Alliance dans les délais requis.

Monique Decelles, conseillère

FORMATION SUR LE COMITÉ-ÉCOLE EHDAA

Cette session de formation sera donnée le 19 octobre de 17 h à 19 h pour tous les membres du *Comité EHDAA* de votre établissement. Les inscriptions prennent fin à 16 h le vendredi 14 octobre. Voyez-y!

LE 5 OCTOBRE UNE JOURNÉE MÉMORABLE

Près de deux-cents membres ont assisté au cocktail offert par l'Alliance au Château Dufresne pour souligner la *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants*, mercredi dernier, et plusieurs en ont profité pour visiter l'exposition temporaire L'école d'antan. On trouvera d'autres photos de cet événement dans le site de l'Alliance.

Si vous n'étiez pas du nombre, vous pouvez vous y rendre jusqu'au 23 février. Comme on le soulignait dans L'*aut'journal* récemment, « Les plus jeunes découvriront un excellent antidote au discours des (…) nostalgiques de cette époque ». Pour information, visitez le site www.chateaudufresne.com ou téléphonez au (514) 259-9201.

En congé de maternité, Josianne Gagné, de l'école La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense, a profité du cocktail de l'Alliance à l'occasion de la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants* pour présenter son fils, Matéo, à sa collègue Manon Pérusse .

Josette Sosa, bénévole récemment retraitée de l'école Maisonneuve, incarne l'institutrice d'antan, sous le regard amusé de Robert Cadotte à qui l'on doit cette exposition inédite.

Guy Pépin, appuyé au présentoir fabriqué par ses élèves de l'École des métiers du meuble.

EDA et FP NOUVELLES PERMANENCES

C'est cette semaine qu'est livré dans les centres de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle un *Supplément* au BIS détaillant les spécialités et semi-spécialités dans lesquelles sont ajoutés, à compter de cette année, de nouveaux postes permanents obtenus en exclusivité par la FAE dans le cadre de la nouvelle *Entente nationale*.

Rappelons que cela représente un total de 99 nouvelles permanences, soit, pour chaque secteur, une augmentation de 25 % du nombre de postes permanents qu'on y comptait.

Patrimoine montréalais

UN PRIX POUR L'ALLIANCE

L'Alliance a reçu récemment un Prix émérite du patrimoine dans le cadre de l'*Opération patrimoine architectural de Montréal 2011.* La Ville de Montréal reconnaît ainsi les efforts de notre administration pour la préservation de l'édifice de notre siège social, situé sur le boulevard St-Laurent dans l'arrondissement Villeray — St-Michel – Parc-Extension.

Construit en 1968, cet édifice de trois étages représente un type d'architecture non traditionnel, précise-t-on dans le répertoire des récipiendaires. On souligne notamment le traitement vertical de l'avant-corps dans lequel se dissimule l'escalier intérieur, qui contraste avec l'horizontalité des fenêtres. L'entretien assidu de ce bâtiment a permis, de l'avis du jury, de conserver son caractère d'origine. On peut découvrir les autres propriétés qui font l'objet d'une mention dans le cadre de cette opération annuelle en visitant le site www.operationpatrimoine.com.html.

L'Alliance est fière de contribuer à la préservation du patrimoine montréalais tout en protégeant l'investissement que constitue notre propriété collective.

Réal Paquin, directeur général.

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Daniel Choquette ; Éditique : Imagine Web Concept ; Impression : Réjean Allie

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

8225, boulevard Saint-Laurent, Montréal, QC H2P 2M1
• Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756 • Site : *www.alliancedesprofs.qc.ca*